ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Loir-et-Cher

Question écrite n° 39741

Texte de la question

M Jack Lang M le ministre de l'education nationale sur la situation des lycees Dessaignes et Augustin-Thierry, de Blois, Loir-et-Cher. En effet, le lycee Augustin-Thierry n'assurant pas la serie B (Sciences economiques), les eleves desirant preparer ce bac doivent changer d'etablissement. Ces eleves peuvent alors entrer au lycee Dessaignes pour y preparer le bac B ; toutefois ils doivent alors abandonner leur 3e langue, l'allemand, cet etablissement n'assurant pas les cours d'allemand en 3e langue vivante. Devant cette situation alarmante pour nos lycees blesois, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures, compte tenu de l'imperatif des 80 p 100 de chaque classe d'age au bac et de l'ouverture des frontieres au 1er janvier 1993 nous mettant directement en concurrence avec nos voisins allemands.

Données clés

Auteur : M. Lang Jack
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39741
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale,de la recherche et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815